

[Text]

also in the federal sector. But the oil companies of Petro-Canada would be losing staff to the administrative staff of the National Energy Program. They are not under the Canada Labour Code; they are under the labour legislation of Alberta. And without the co-operation of the Government of Alberta or the other provinces, the major problems we foresee in terms of applying the restrictions federally, but not to other employees, would still remain.

Mr. Crombie: But surely the extension of that would be that perhaps you are begging the argument that maybe they ought to be extended to include the private sector?

Mr. Bailey: Our brief outlines the consequences of a previous system of general controls that applied both to the private sector and the public sector. Possibly not because it was wage controls per se but the way they were applied in respect of merit and respect of what had happened just before, it resulted in severe problems. I think we would see that these types of problems that tend to hit are placing companies and corporations and parts of the economy in straightjackets, and where you should have expansion, you cannot have expansion. In certain parts of the economy an employer, for example, maybe should not pay a 6 per cent increase at all. His business is very bad. He is about to go bankrupt, he should have no increase at all. Now you put them in a situation where—you have that 6 per cent as a norm—he cannot pay less and another employer, who should pay more, cannot pay more. That is the real problem of controls. On the other hand, they reduce inflation temporarily, as they did in 1976 to 1978.

• 2100

Mr. Crombie: Would you regard the inflation problem as a lesser significance?

Mr. Bailey: I certainly feel that the 1.3 million unemployed is something this country can really not live with. The inflation at 10 to 11 per cent, it is an economic problem but the country has lived with it and the side effects—good and bad—since 1973-74. Until the last year and a half I did not think we were doing too badly economically as a country. It is only this last year and a half where the slow-down in the economy has steepened into a very severe recession, that we really have had some problems. That is my personal view. I may not be reflecting the view of all my colleagues.

The Chairman: Thank you, Mr. Bailey. Thank you, Mr. Crombie.

Is Dr. Whiteside in the audience? Dr. Whiteside. Is he outside? By agreement, we would at 9 p.m. hear the Civil Liberties Association. Dr. Whiteside is the spokesman for the group and I understand he is outside waiting.

Gentlemen, I want to thank you for your testimony tonight. It was very interesting and thank you for coming.

[Translation]

la Couronne sont également dans le secteur fédéral. Cependant, les compagnies pétrolières de Petro-Canada perdraient du personnel au profit du personnel administratif du programme énergétique national. Il ne relève pas du Code du travail canadien, mais de la législation de travail de l'Alberta. Sans la coopération du gouvernement de l'Alberta, ou des autres provinces, les problèmes importants que nous prévoyons pour l'application des restrictions au fédéral, mais non pas aux autres employés, persisteraient quand même.

M. Crombie: Il est certain cependant que par extension, vous invoquez peut-être l'argument qu'il faudrait peut-être élargir cette disposition au secteur privé?

M. Bailey: Notre mémoire souligne les conséquences qu'a eu un système précédent de contrôles généraux qui s'appliquaient à la fois au secteur privé et au secteur public. Peut-être pas parce qu'il s'agissait de contrôle de salaires en tant que tel, mais à cause de la façon dont ils avaient été appliqués au chapitre du mérite et de ce qui s'était produit juste avant, ils ont donné lieu à des problèmes sérieux. Nous croyons, je crois, que ce genre de problème a tendance à placer des compagnies et des corporations et certains secteurs de l'économie dans des camisoles de force, et là où il devrait y avoir expansion, il n'y en a pas. Dans certains secteurs de l'économie, un employeur par exemple ne devrait peut-être pas verser du tout d'augmentation de 6 p. 100. Ses affaires vont très mal, il est sur le point de faire faillite, et il ne devrait pas avoir à accorder d'augmentations. Vous les placez dans une situation où—il y a la norme de 6 p. 100, il ne peut payer moins et un autre employeur qui devrait payer davantage ne peut le faire. Voilà le problème réel que posent les contrôles. Par ailleurs, ils font baisser temporairement l'inflation, comme ce fut le cas de 1976 à 1978.

M. Crombie: Considérez-vous l'inflation comme étant un problème de moindre importance?

M. Bailey: Je crois certainement que les 1.3 million de chômeurs représentent une situation que le pays ne peut pas accepter. Une inflation à 10 et 11 p. 100 est un problème économique, mais le pays l'a accepté de même que les effets secondaires—bons et mauvais—depuis 1973-1974. Jusqu'à il y a un an et demi, je ne pense pas que le pays était si mal en point sur le plan économique. Ce n'est que depuis un an et demi, à cause du ralentissement économique, qui s'est aggravé, et qui est devenu une grave récession, que nous éprouvons vraiment des problèmes. C'est mon opinion personnelle. Il ne traduit pas peut-être les vues de tous mes collègues.

Le président: Merci, monsieur Bailey. Merci, monsieur Crombie.

EST-ce que M. Whiteside est présent? Monsieur Whiteside. Est-il sorti? Si vous êtes d'accord, nous allons entendre à 21 heures l'Association des libertés civiles. M. Whiteside est le porte-parole du groupe, et je crois comprendre qu'il attend à l'extérieur.

Messieurs, je désire vous remercier du témoignage que vous nous avez donné ce soir. Il était très intéressant, et je vous remercie d'être venus.